ABATTOIR PLAINEMAISON OCCITANIE

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100 000 €
Siège social : ZA Les Bessières – Sainte Geneviève sur Argences 12420 ARGENCES EN AUBRAC
R.C.S. RODEZ B 851 300 384

- -

PROCES VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 AVRIL 2026

Nomination commissaire aux comptes titulaire

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 10 heures 45 c/o LJC, rue Marc Sangnier à Pithiviers, l'associé unique s'est présenté sur convocation qui lui a été faite dans les formes et dans le délai statutaire. Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée en entrant en séance, par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés. Monsieur Bernard LEGUILLE préside la séance en sa qualité de représentant du Président. Monsieur Julien BEC est désigné comme Secrétaire. La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart du capital social. L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer. M. GALIBERT, Commissaire aux comptes titulaire a été régulièrement convoqué et n'assiste pas à l'Assemblée.
Le Président met à disposition des actionnaires :

- ⇒ Un exemplaire des statuts de la société
- ⇒ Une copie de la lettre de convocation de chaque actionnaire
- ⇒ Une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes
- ⇒ Le bulletin de vote par correspondance ou par procuration pour les actionnaires représentés
- ⇒ La liste des actionnaires et des administrateurs
- ⇒ La feuille de présence

Pour être soumis à l'Assemblée, est également déposé :

- ⇒ Le texte des projets de résolutions

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés par les textes légaux ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur. A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la régularité de sa convocation. Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Nomination du commissaire aux comptes titulaire
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis il donne lecture du rapport de gestion. Après échanges d'observations, le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION
Les commissaires aux comptes (M. Henri-Paul GALIBERT, titulaire et M. Stéphane BRIQUET, suppléant) ont indiqué qu'ils cessaient leurs mandats à l'issue de l'AG statuant sur les comptes clos au 30/9/2025, qui s'est tenue le 30 mars 2026. Il est ici proposé de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire ARFEUILLE ET AUDITEURS SARL, 26 bis rue Sainte Sophie, à Versailles (78000), RCS Versailles 539 347 294, représentée par son Gérant
M. Matthieu GALIBERT, qui accepte ce mandat de commissaire aux comptes titulaire, pour les six exercices à venir, soit jusqu'à l'issue de l'AG qui statuera sur les comptes clos au 30/09/2031.
ARFEUILLE ET AUDITEURS SARL remercie l'assemblée, et déclare n'être l'objet d'aucune interdiction ou empêchement pour exercer le mandat confié. Le commissaire aux comptes nouvellement titulaire étant une personne morale, il n'y a pas lieu de nommer un commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 h 50. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par les membres du bureau.

Bernard LEGUILLE
Pour PLAINEMAISON AQUITAINE SAS
Président

Julien BEC
Secrétaire